CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1ère REUNION DE 2006

Séance du 16 février 2006

CG 06/1ère/III-07

PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT D'ETABLISSEMENTS PUBLICS RELEVANT DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

—

I - CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Lors du B.P. 2005 une dotation globale d'un montant de **18 870 €** dont **2 500 €** en équipement a été inscrite au bénéfice du Centre d'Information et d'Orientation de MONTAUBAN ; ce crédit a été conforme aux besoins de cet établissement à statut départemental.

Une dotation de **16 370 €** en fonctionnement et **2 500 €** en investissement est nécessaire pour couvrir les besoins du Centre d'Information et d'Orientation pour l'année 2006.

II - CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE (C.D.D.P.)

En 2005, un crédit de 42 200 €, affecté à des actions spécifiques précisées par convention, a été versé au C.D.D.P. de Tarn-et-Garonne.

Compte tenu de la parution de décrets redéfinissant les missions des CDDP, suivie de la constitution du CDDP 82 en service à comptabilité distincte, il convient de remplacer par un nouveau texte actualisé la précédente convention signée en 1996. Les actions proposées dans le cadre de cette convention figurant en annexe sont :

- Informatisation - Développement CD-ROM - DVD
- Sensibilisation à la langue régionale
- Développement et aides aux Bibliothèques-Centres de Documentation (B.C.D.) et aux Centres de Documentation et d'Information (C.D.I.)

- Plaquettes et brochures
- Lutte contre l'échec scolaire
- Gestion crédits divers en liaison avec l'Inspection Académique
- Aide aux enseignants spécialisés
- Collaboration avec les services universitaires

Compte tenu de l'acte II de la décentralisation qui transfère aux départements de nouvelles compétences dans le domaine notamment de l'éducation, et dans un souci de recentrage sur nos compétences obligatoires, je vous propose de **maintenir pour l'année scolaire 2005/2006 notre aide au CDDP**, et de **cesser notre participation à compter de la rentrée 2006/2007**. En conséquence, je vous propose de ratifier au 6573111 sous fonction 28 du Budget Départemental, un crédit de **35 200 €** calculé au prorata des 10 mois de l'année scolaire et ainsi réparti :

♦ Fonctionnement de l'antenne de MOISSAC et de l'Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique :
- Antenne de MOISSAC : **1 000 €**
- Emala de MOISSAC : **2 000 €**

♦ Un crédit de **15 000 €** pour la promotion de l'édition pédagogique à destination des écoles et des collèges ;

♦ Un crédit de **5 500 €** pour le développement du fonds documentaire à destination des écoles et collèges (DVD, CDROM, outils de liaison informatique) ;

♦ Un crédit de **5 000 €** pour l'achat de documents pédagogiques à destination des enseignants ;

♦ Un crédit de **4 200 €** pour le développement des B.C.D. : réalisation de valises pédagogiques ;

♦ Un crédit de **2 500 €** pour l'actualisation du fonds lecture suivie.

Par ailleurs, je vous rappelle que la convention qui lie notre Assemblée au Centre Départemental de Documentation Pédagogique fait de ce dernier le support financier et administratif des actions de formation et documentation menées en matière de sensibilisation à la langue régionale.

A ce titre, et conformément à votre délibération de DM 1 2005, je vous propose de ratifier le crédit de paiement suivant :

Article 6182, sous fonction 28,

- Achat de matériel pédagogique et éducatif

(livres, jeux éducatifs, documentation)
dotation versée au C.D.D.P pour l'occitan.....**3 100 €**

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et :

- ♦ me faire connaître votre décision quant à la participation financière du Département au fonctionnement des établissements publics relevant de l'Education Nationale telle que proposée ci-dessus et ratifier les crédits correspondants ;

- ♦ m'autoriser à signer la convention entre le Conseil Général et le C.D.D.P.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Centre d'information et d'orientation

- Vote une dotation de fonctionnement de 16 370 € et de 2 500 € en investissement pour 2006 ;

Centre départemental de documentation pédagogique

- Approuve les actions proposées pour 2006 dans le cadre de la convention bipartite ;

- Décide, pour l'année scolaire 2005/2006 de maintenir l'aide du département au CDDP ;

- Décide de différer la décision de cessation de participation du Conseil Général à compter de la rentrée 2006/2007 ;

- Ratifie en conséquence l'inscription d'un crédit de 35 200 €, calculé au prorata des 10 mois de l'année scolaire, à l'article 6573111, sous-fonction 28 du budget départemental, ainsi réparti :

  ♦ Fonctionnement de l'antenne de MOISSAC et de l'Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique :
  - Antenne de MOISSAC : 1 000 €
  - Emala de MOISSAC : 2 000 €

  ♦ promotion de l'édition pédagogique à destination des écoles et des collèges..... 15 000 €

  ♦ développement du fonds documentaire à destination des écoles et collèges (DVD, CDROM, outils de liaison informatique)..... 5 500 €

  ♦ achat de documents pédagogiques à destination des enseignants..... 5 000 €

  ♦ développement des B.C.D. : réalisation de valises pédagogiques..... 4 200 €

  ♦ actualisation du fonds lecture suivie..... 2 500 €

- Ratifie le crédit de paiement suivant :

Article 6182, sous fonction 28,

- Achat de matériel pédagogique et éducatif (livres, jeux éducatifs, documentation) dotation versée au C.D.D.P pour l'occitan.....3 100 €

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention entre le Conseil Général et le CDDP.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,